



Carte grise non faite

Par brisso

Bonjour,

Il y a une semaine, j'ai eu une saisie sur compte bancaire par un huissier pour une amende non payée.

Après recherche, il se trouve que cette amende est constaté par la police urbaine de Corbeil Essonne en Mars dernier.

Je suis du Finistère.

Je n'ai reçu ni de contravention, ni de relance...

Il s'avère que c'est une voiture que j'ai acheter pour pièce pour réparer une autre. Je n'ai pas fait la carte grise, car je ne comptais pas la faire rouler, mais l'utiliser comme donneuse.

J'ai vendu les 2 voitures a une personne, avec qui je suis toujours en contact.

Ayant été a la gendarmerie pour signalé, une usurpation de plaques d'immatriculation, j'ai appris qu'il faut déclarer aussi quand on vend une voiture, chose que je n'ai pas fait.

A ce jour, pour faire la carte grise, il me faut le contrôle technique, sachant que la voiture est non roulante depuis 2021.

Quels sont mes possibilités pour au moins éviter d'avoir d'autres saisies? et de prouver que la voiture ne roule pas?

Merci d'avance pour vos réponses, si je ne suis pas assez clair, n'hésitez pas à me le faire savoir.

Cordialement

Par lavigie

Bonjour brisso

Si les VL ne peuvent être remis en état pour passage au CT,

l'alternative et la seule réglementaire est la reprise par un épaviste agréé qui se chargera de la rédaction du formulaire de destruction du ou des véhicules .